

CADRE DE L'ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ

Novembre 2023



Les compétences régionales en matière de biodiversité

- Une Région compétente pour l'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité (chef de file)
- Plusieurs documents et stratégies cadres :
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
 - Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)
 - Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC)
 - Stratégie Eau, milieux aquatiques et humides
 - Plan vert
- Des Organismes Associés (OA) :
 - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) = rôle d'expertise et d'accompagnement des acteurs
 - Île-de-France Nature = rôle opérationnel de préservation et gestion de sites naturels et de reconquête de la nature en ville



STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020-2030

Un cadre commun pour l'action

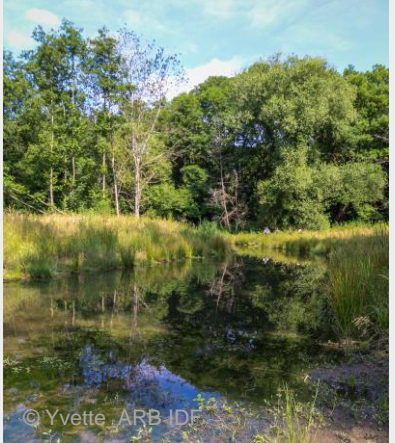
- **4 orientations stratégiques** pour orienter l'action commune
- **15 objectifs prioritaires** à décliner sur les territoires
- **71 engagements d'actions** pour la Région et ses partenaires (ARB, Institut Paris Région, OFB, DRIEAT, AESN)

A /	Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature
B /	Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation
C /	Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires
D /	Protéger la nature, notre capital commun

❖ Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions grâce à des projets de :

- Renaturation des berges et milieux aquatiques
- Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)



Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale	40 000€

Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme en ligne régionale (mesdemarches.iledefrance.fr)
- Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- [Page web](#)

❖ Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien »

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- **Création d'îlots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, parkings, etc.)
- **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, **TPE et PME**

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	



Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »

Objectif : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, notamment :

- les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces : restauration de **continuités écologiques**, déclinaison **trame verte/noire/blanche/brune**, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation;
- la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides;
- l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité);
- la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.



Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets de restauration des continuités écologiques du SRCE	20 000€

Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

Objectifs :

- Identification des sites à enjeux pour la trame verte et mobilisation des acteurs du territoire
- Accompagnement technique pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres
- Accompagnement financier pour mise en œuvre des travaux

Accompagnement technique par le consortium de partenaires : Région Île-de-France, Institut Paris Région (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV/IDF-Nature

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	500 000€

Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »

Objectifs: Identifier/valoriser le petit patrimoine naturel francilien et préserver/renforcer la biodiversité "ordinaire" en proposant une labellisation régionale aux espaces suivants :

- Végétalisés en pleine terre, sur dalle ou toiture (épaisseur min. de substrat de 15 cm)
- De surface comprise entre 50 et 20 000 m²
- Non bénéficiaires d'une protection réglementaire en lien avec la biodiversité

Bénéficiaires : Tout propriétaire foncier public ou privé, ou locataire, sous réserve de la cosignature des engagements par le propriétaire.

Modalités de soutien (non financier) :

- Signature d'une charte de bonnes pratiques
- **Labellisation de l'espace et remise d'un « kit biodiversité »**
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation de leurs projets

Déploiement

- 1 session par an
- Dépôt sur mesdemarches.iledefrance.fr
- Cérémonie des lauréats avec remise des kits en fin d'année
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)



❖ Dispositif « Installation de bornes-fontaines dans l'espace public »

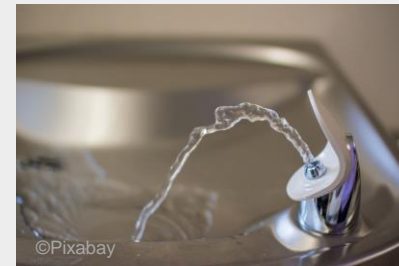
Objectifs: Assurer la satiété hydrique des Franciliens en période de canicule et/ou vague de chaleur (action 1,1 du PRACC)

- Equipements éligibles : Bornes-fontaines, fontaines murales, fontaines à brumisation, fontaines avec système connecté pour l'arrêt à distance de l'alimentation en eau ou de la brumisation
- Dépenses éligibles : achat et installation, raccordement de la fontaine aux réseaux d'eau et d'évacuation des eaux usées, travaux de terrassement
- Sont à privilégier les projets prévoyant l'installation de plusieurs bornes-fontaines

Bénéficiaires : Les collectivités territoriales et leurs groupements exclusivement

Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention (par borne-fontaine)	8 000€



Déploiement

- Dépôt permanent sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Appel à manifestation d'intérêt « retour de la Nature en ville »

Objectif : Répondre aux besoins des collectivités territoriales dans la **maturation et la conception de leur projet**, en mettant en place une **aide à l'ingénierie de projet**. Notamment :

- les **études prospectives** visant à identifier les futurs espaces à renaturer et le coût du projet ;
- les **études de la qualité des sols** ;
- les **études technique** et de faisabilité;
- les **diagnostics** pollution, le cas échéant.

Cet accompagnement d'ingénierie de projets pourra être réalisé par un bureau d'étude ou un cabinet de conseil.

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements

Modalités de soutien financier :

	Investissement
Taux d'intervention	70 % max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	Jusqu'à 100 000 euros par projet

Déploiement

- renaturation@iledefrance-nature.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

Objectif : réduire la carence en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets de :

- ➔ Création (ou extension) et ouverture au public d'espaces verts et de nature;
- ➔ Amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public (requalification).

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, SPL (sociétés publiques locales), Bailleurs sociaux, Hôpitaux.

Déploiement

- Pilotage et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par Ile-de-France Nature (anciennement AEV)
- planvert@iledefrance-nature.fr



Modalités de soutien financier (investissement) :

Niveau de carence en espaces verts	Commune très carencée		Commune Carencée		Commune non carencée	
	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide
Acquisitions foncières	50%	1 000 000 €	0%		0%	
Études et travaux d'aménagement (création)	60%		50%	500 000 €	40%	500 000 €
Études et travaux d'aménagement (requalification)	60%	250 000 €	50%	250 000 €	40%	250 000 €
Bonus insertion		100 000 €		100 000 €		100 000 €

*Communes très carencées / carencées / non carencées – carence établie par l'Institut Paris Région ([carte interactive](#)).

Contacts et Ressources

Contacts :

- biodiversite@iledefrance.fr → Dispositifs Reconquête de la Biodiversité, Îlots de fraîcheur, AMI continuités écologiques, Petits patrimoines naturels et Installation de bornes-fontaines
- eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr → Dispositif Eau, milieux aquatiques et humides
- planvert@iledefrance-nature.fr → Dispositif plan Vert
- renaturation@iledefrance-nature.fr → AMI Retour de la nature en ville

Ressources :

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE : [Référentiel SRCE](#)
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité SRB : [Page web SRB](#), [Rapport Complet CR Nov 2019](#)
- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique PRACC : [Page web PRACC](#), [Rapport complet CR Sept 2022](#), [Dossier de presse](#)

→ **Dépôt des candidatures sur mesdemarches.iledefrance.fr**